



Commission Régionale Entreprise et Critérium
SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°35

Réunion du : Mardi 18 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

24577280 – FOOT 130 / ASPTT CERGY PONTOISE du 15/04/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel de l'ASPTT CERGY PONTOISE et enregistre le forfait de cette équipe.

Considérant qu'il s'agit du 3^{ème} forfait et en application de l'article 23.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission enregistre le forfait général de l'ASPTT CERGY PONTOISE.

24964147 – AMICALE RATP DOM TOM / METRO RER LIGNE A US du 15/04/2023 (R3/C)

La Commission prend connaissance du courriel de METRO RER LIGNE A US et enregistre le forfait de cette équipe. (1^{er} forfait)

24963888 - CAP NORD 1 / ELYSEE PARIS AS 1 du 15/04/2023 (R3/A)

La Commission prend connaissance du courriel de CAP NORD 1 et enregistre le forfait de cette équipe. (2^{ème} forfait)

24577279 – HOPITAL R. POINCARRE 2 / NOVUUS CHAMBOURCY 2 du 15/04/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel de NOVUUS CHAMBOURCY et enregistre le forfait de cette équipe. (1^{er} forfait)

24576653 - PARIS XIII ES 81 / BANQUE DE FRANCE 1 du 22/04/2023 (R1 ELITE)

La Commission prend connaissance du Courriel de PARIS XIII ES ainsi que de l'A.O.T. de la mairie de Paris.

La rencontre aura lieu au COMPLEXE SPORTIF LA PLAINE à 13H.

24577463 - PHILIPPE GARNIER 81 / RECTORAT PARIS 1 du 22/04/2023 (R2/C)

Demande de report de PHILIPPE GARNIER au 03/06/2023. Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RECTORAT PARIS avant le 21/04/2023 à 12H.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN

24964895 – PWC FC 1 / HEC PANATHENE 2 du 15/04/2023 (R2)

La Commission prend connaissance du courriel d'HEC PANATHENE 2 et enregistre le forfait de cette équipe.

Considérant qu'il s'agit du 3^{ème} forfait et en application de l'article 23.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission enregistre le forfait général d'HEC PANATHENE 2.

24964893 – STERIA / BPCE AS du 15/04/2023 (R2)

La Commission prend connaissance du courriel de BPCE AS et enregistre le forfait de cette équipe (1er forfait).

PROCHAINE REUNION : MARDI 25 AVRIL 2023